

## HORAIRES - juillet-août 2019

**Mas Administratif** : Réception : du lundi au samedi : 9 h à 13 h / 13 h 30 à 18 h.

**Le dimanche** : du 07.07 au 18.08 : de 10 h à 13 h.

**Bornes WIFI** en libre accès, sous le porche du Mas Administratif (fermeture à 22 h), autour de la Poste et dans la Discothèque (durée d'accès limitée à 30 minutes toutes les 6 heures pour ces deux points wifi).

**Poste** : Ouverte de 11 h à 12 h 30 et de 16 h à 18 h (sauf samedi après-midi et dimanche).

**Espace nautique** : Ouvert de 9 h 15 à 21 h (23 h lors des soirées baignade).

**Mini-golf** : Ouvert de 15 h à 23 h.

**Discothèque « La Sirène »** : Les tranches d'âges et horaires d'accès seront affichés à l'entrée.

### Présentation obligatoire de la carte de résident et de la carte d'identité

**Tennis** : Réservations gratuites sur place de 8 h à 20 h, contre versement par un joueur d'une caution de 10 € qui lui sera restituée après remise des clefs du court à la fin de la partie. La fiche caution pour le Tennis (gratuite) doit être complétée à la loge ou au local Tennis pour les associés, ayants-droits, invités gratuits et invités payants. Elle est établie sur présentation de la carte de résident. Les visiteurs journaliers doivent se munir d'un ticket multi-loisirs (4 €) vendu au local Tennis ou au Mas Administratif.

**ANIMATION** : Programme hebdomadaire sur le site internet, sur les panneaux d'affichage officiels et via le Flash code, ou auprès du Coordinateur au Point Info, situé près du Mini Golf.

**Toute animation interne ou externe au Domaine est sous l'entière responsabilité des participants. Le Domaine ne peut également être tenu responsable des vols constatés lors de ces animations.**

### En cas d'urgence médicale ou d'accident :

**1/ Appelez** : Le SAMU : 15 (ou 112 depuis un téléphone mobile) / Les pompiers : 18

S.O.S. MEDECIN : 02.33.01.58.65 / Pour connaître la pharmacie de garde : 32.37

Présence médicale : à l'infirmerie près de la piscine, du 8/7 au 16/8, tous les jours de 14 h à 16 h (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) (le planning des consultations sera affiché).

**2/ Si vous alertez le SAMU ou les Pompiers**, prévenir immédiatement le poste de garde pour l'accueil des secours.

### 3/ Rappel important :

- Il existe plusieurs DEFIBRILLATEURS dans le Domaine : certains sont en libre accès (sur la façade du local médecin et sous l'auvent du club de boules), d'autres sont sous contrôle (local MNS piscine et local sports au terrain de Football).

- Mise en place à la piscine d'une armoire contenant un sac de première intervention, accessible à tous en cas d'urgence et dans lequel se trouve le matériel nécessaire pour une intervention rapide et efficace en cas d'accident au sein de l'espace aquatique, ainsi qu'une bouteille d'oxygène avec le matériel nécessaire à son utilisation.

LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS

En cas d'urgence appelez le numéro du Domaine 04.98.11.84.40 (24 h/24)

ou utilisez les postes d'appel aux mas sanitaires

Bonnes vacances à tous !

Le Conseil d'Administration

# DOMAINE DU PIN DE LA LEGUE

2700 RD 4 - CS 70095 - 83603 – FREJUS Cedex

Tél. : 04.98.11.84.40 (24 h/24)

## LIVRET D'ACCUEIL



## Saison 2019

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter nos sites internet à l'adresse [www.domainedupindelalegue.fr](http://www.domainedupindelalegue.fr) et [www.animations-pindelalegue.fr](http://www.animations-pindelalegue.fr) ou à l'aide de notre Flash code ci-contre



## Comment entrer et séjourner au domaine

**Associés et Ayants droit** : Arrêtez-vous à l'accueil pour obtenir le macaron provisoire et renseigner le Formulaire A. Le macaron de l'année vous sera remis gratuitement au Mas Administratif (il est à retirer dans les 48h sur présentation obligatoire de la carte grise et d'un justificatif d'assurance en cours de validité du ou des véhicules. En plus de ces documents, les associés uniquement devront présenter une attestation d'assurance RC et incendie ainsi que l'avis d'imposition à la taxe d'habitation pour leur résidence principale).

**Le pré-enregistrement en ligne doit être privilégié sur le site du Domaine pour faciliter votre accès.**

**Invités gratuits ou payants** : Arrêtez-vous à l'accueil pour renseigner le Formulaire B (rempli et signé conjointement avec l'associé). Un macaron provisoire vous sera remis sur présentation obligatoire de la carte grise et d'un justificatif d'assurance en cours de validité.

**Invités payants** : présentez, en plus, **obligatoirement** une copie des cartes d'identité de chaque entrant. Toute personne non inscrite sur le formulaire B ne sera pas autorisée à entrer. Vous devez vous procurer au Mas Administratif et **sans délai** le macaron et la carte de résident.

**Invités gratuits** : Entrez à l'accueil accompagné de l'associé invitant, renseigner le Formulaire B pour obtenir le macaron provisoire du véhicule. Ensuite, toujours accompagné **de votre hôte, demandez sans délai**, au Mas Administratif, le macaron et la carte de résident pour bénéficier de la qualité d'invité. La présence de l'associé responsable doit obligatoirement être effective, sur la même parcelle, durant votre séjour.

**Visiteurs** : Si vous ne restez que la journée, vous devez être attendu à l'accueil par le résident et accomplir les formalités d'inscription (pièce d'identité obligatoire qui sera restituée au départ, le jour même). Pour les activités loisirs, vous devez vous munir de tickets multi-loisirs en vente au Mas Administratif ou au local Tennis.

NOTA : **Si vous prolongez votre séjour, vous vous présenterez au Mas Administratif dès le lendemain matin pour régulariser, avec votre hôte.**

### **Important, à savoir :**

**La carte de résident** : est obligatoire pour toute personne âgée de 7 ans et plus (présentation d'une photo récente et preuve d'âge pour les moins de 18 ans) elle permet l'accès au Domaine, aux infrastructures de loisirs et l'accès au centre commercial.

En cas de perte ou de destruction, un duplicata sera délivré après vérification de l'enregistrement par l'administration au coût de 6,80 €.

La carte de résident est personnelle et ne doit être ni prêtée, ni échangée. En cas de falsification ou de tentative de falsification, la carte sera retirée et son propriétaire sera sanctionné (sanction pouvant aller jusqu'à l'expulsion du Domaine).

**Le macaron** est obligatoire pour tous véhicules immatriculés (y compris les remorques). Il doit être obligatoirement collé sur le pare-brise côté droit, ou sur le garde-boue du 2-roues, ou sur la ridelle à l'avant de la remorque.

**Propreté du Domaine** : Le tri des déchets est mis en place dans le Domaine. Conformez-vous strictement aux consignes affichées sur les blocs poubelles. Aucun dépôt d'ordures ou d'encombrants ne doit être déposé en dehors des containers poubelles ou de la benne à gros déchets (horaires d'ouverture : le lundi et le vendredi de 9h30 à 11h30).

**ATTENTION : Pour des raisons de sécurité, l'accès au Domaine en véhicule est placé sous vidéo surveillance. Un lecteur de plaques d'immatriculation permet l'ouverture**

**automatique des barrières. De plus, les conducteurs, ainsi que leurs passagers, doivent pouvoir justifier de leur droit d'entrée dans le Domaine, en présentant spontanément sur demande leur carte de résident actualisée au gardien en cas de contrôle. Il en est de même pour les cyclistes, conducteurs de deux-roues motorisés et piétons.**

### **Sécurité et circulation :**

- Des contrôles et rondes de nuit sont opérés à l'intérieur du Domaine par les services de sécurité habilités. Certains secteurs sont équipés de vidéo surveillance.
- La Discothèque est un Club Privé réservé EXCLUSIVEMENT aux personnes titulaires de la carte de résident sous condition d'âge (preuve obligatoire).
- Tout tapage nocturne de 24h à 7 h sera sanctionné et, en cas de récidive, entraînera l'exclusion de son auteur.
- Les prescriptions du Code de la Route s'appliquent à tous à l'intérieur du Domaine.
- Les camping-cars, (interdiction d'y loger), bateaux, remorques, véhicules professionnels devront obligatoirement stationner sur le parking derrière l'administration ou sur le parking à côté des Petits Loups.
- **Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse** pour circuler dans le Domaine et être à jour des vaccinations. Les propriétaires sont tenus de **ramasser les déjections** de leurs animaux. **Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.**
- La consommation d'alcool et de produits illicites est interdite sur les espaces publics. Toute personne en état d'ébriété se verra refuser l'accès à la discothèque, piscine etc...
- Le commerce et la consommation de toutes formes de drogue sont interdits. Tout contrevenant sera immédiatement exclu du Domaine.
- Une adresse e-mail est mise à disposition de chacun: [associesvigilants@pindelalegue.fr](mailto:associesvigilants@pindelalegue.fr) Pour que vous puissiez contacter le responsable sécurité, et lui signaler tout comportement suspect, ou problème de sécurité.

### **ATTENTION AU FEU :**

- Prenez connaissance des consignes de sécurité et du plan d'évacuation. En cas d'évacuation effective, suivez les instructions des services de sécurité.
- Le barbecue flamme vive est strictement interdit d'utilisation au Domaine.
- L'usage de feux d'artifice et pétards est également strictement interdit.

### **ATTENTION RISQUE SANITAIRE :**

**Prévention et lutte contre les moustiques** porteurs de maladies graves, il faut éviter leur prolifération en supprimant les eaux stagnantes autour et sur votre parcelle (soucoupes sous les vases, flaques d'eau permanentes, etc....)

Pour plus de renseignements suivre les indications du fascicule « ATTAQUONS-LES ENSEMBLE », disponible à l'accueil et au Mas Administratif.

**Responsabilités des associés** : La responsabilité civile et financière des associés est engagée, pour leur comportement ainsi que pour celui de leurs invités dont ils sont responsables (art.11 des statuts). Des sanctions allant jusqu'à l'exclusion seront prononcées à l'encontre des contrevenants.

Signalez votre départ au moyen du dépôt de l'exemplaire bleu du Formulaire A (FA) ou du Formulaire B (FB) à la sortie du Domaine.